

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

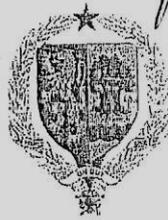
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES

NEW YORK

747 Third Avenue, 21st Floor
New York, N.Y. 10017

Tél : (1 212) 517 90 30

Fax : (1 212) 517 30 32



URGENT

AR
New York, le 15 janvier 2016

1/10

PR (MOC/PR, MSG/PE, MDI/6/12)

PM (Dip/PR)

MAESE (SC, DC, DOTH, (DALL))
(MEP)

(MI A/MEPA9/PS6)

MFA

(Deffen ADOLIS-ABEBA)

MITTD

MCSICPPL/PME

MFFE

18.07.16

15 JAN. 2016

№ 0 0 7 1 8

DIPLOMAIL

Numéro : **50.069**

Destinataire : MINAFETRANG DAKAR

Nombre de pages : 1 + 17

Objet : QUESTIONNAIRE SUR MISE EN ŒUVRE ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE.

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES
NEW YORK

NEW YORK, LE 15 JANVIER 2016

2/18

Fax: (1212) - 517 30 32

Tél.: (1212) - 517 90 30/ 31 / 32

DEPART
DIPLOMAIL

N°: ~~1250060~~.....

ATTENTION : S.E. M. Mankeur Ndiaye
Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
- DAKAR -

TEXTE:

VOUDRAIS VOUS FAIRE PARVENIR, CI-JOINT, LE QUESTIONNAIRE ETABLI PAR LE BUREAU DU CONSEILLER SPECIAL SUR L'AFRIQUE (OSAA) POUR RECUEILLIR LES AVIS DES ETATS MEMBRES SUR LES MESURES PRISES, TANT PAR LES GOUVERNEMENTS QUE LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES, POUR METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.

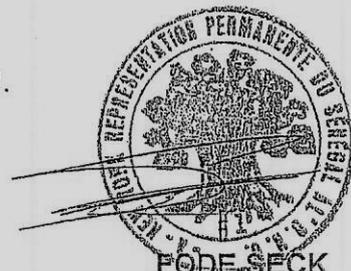
CETTE INITIATIVE, PRISE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA RESOLUTION 69/290 DE L'ASSEMBLEE GENERALE, S'INSCRIT DANS LA PERSPECTIVE DE LA PREPARATION DU RAPPORT BIENNAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION.

A CET EGARD, LES ETATS SONT INVITES A COMMUNIQUER LEURS REPONSES, AVANT LE 26 FEVRIER 2016.

LA NOTE VERBALE N0172-12/2015/OSAA/UT DU 06 JANVIER 2016
TRANSMETTANT CE DOCUMENT EST EGALEMENT JOINT EN ANNEXE.

URGENCE SIGNALEE.

HAUTE ET RESPECTUEUSE CONSIDERATION.



REPSEN NEW YORK

Service Expéditeur : MMB/emd

3/18

United Nations  Nations Unies

OFFICE OF THE SPECIAL ADVISER ON AFRICA

BUREAU DU CONSEILLER SPECIAL POUR L'AFRIQUE

S-3269 • HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (917) 367.5201 • FAX: 1 (917) 367.0869

REFERENCE: 172-12/2015/OSAA/UT

The Office of the Special Adviser on Africa (OSAA) presents its compliments to the Permanent Mission of the Republic of Senegal to the United Nations in New York and has the honour to recall the General Assembly resolution A/RES/66/293 on a “monitoring mechanism to review commitments made towards Africa’s development”, adopted 15 October 2012, in which the Assembly decided to establish the United Nations Monitoring Mechanism (UNMM) to review the implementation of commitments made towards Africa’s development and to conduct a biennial review under the aegis of the General Assembly in the context of its agenda item on the development of Africa. The Office further recalls the General Assembly resolution A/RES/69/290, adopted 28 July 2015, inviting Member States and other stakeholders to cooperate in the collection of data and the evaluation of performance for the review.

To get your views and perspectives on the subject, OSAA has prepared questionnaires to be completed by relevant authorities. In this regard, OSAA would appreciate the kind assistance of the Permanent Mission of the Republic of the Republic of Senegal to the United Nations in transmitting the questionnaire to relevant authorities in your Government for completion.

OSAA would be very grateful if the inputs of your Government could be sent by 26 February 2016, using one of the following options:

- 1) by filling out the online questionnaire at
https://docs.google.com/forms/d/1XVUo9JoN1dfZgivVg3NFBVELVTmpw4kpa-XbQ6oduWU/viewform?usp=send_form;
- 2) by responding via e-mail to Mr. Utku Teksoz at teksoz@un.org with a copy to Mr. David Wright at wrightd@un.org, and Ms. Marieke Hounjet at hounjet@un.org; or by fax to 917-367-0869.

OSAA avails itself of this opportunity to renew to the Permanent Mission of the Republic of Senegal to the United Nations in New York the assurances of its highest consideration.

6 January 2016

UV

H.E. Mr. Fodé Seck
Permanent Representative of the Republic
of Senegal to the United Nations

Annex enclosed

50069

QUESTIONNAIRE

Rapport 2016 du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation
des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique
Mécanisme de suivi des Nations Unies

Ce questionnaire a été préparé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique dans le but de permettre à votre gouvernement/organisation de partager avec nous des informations et suggestions concernant la concrétisation des engagements majeurs pris pour répondre aux « besoins de développement de l'Afrique », en application des résolutions A/RES/63/1 et A/RES/66/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Questionnaire destiné aux gouvernements africains et aux organisations

Nom de votre pays/organisation :

Coordonnées de la personne remplissant ce questionnaire :

Nom, y compris titre/civilité (Dr/M./Mme/Mlle) :	
Ministère, Département, Mission de l'ONU ou autre organisation représentée par la personne remplissant le questionnaire :	
Número de téléphone (optionnel) :	
Número de fax (optionnel) :	
Adresse courriel :	

Informations générales

Au cours d'une réunion de haut niveau de sa 63^{ème} session, à laquelle ont participé des Chefs d'État et de gouvernement, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 22 septembre 2008, une déclaration politique (A/RES/63/1) en réponse au rapport du Secrétaire général intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (rapport A/63/130). La résolution 63/1 réaffirme l'engagement des États Membres à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, énoncés dans divers objectifs de développement internationalement reconnus et adoptés lors de plusieurs grandes conférences et sommets de l'ONU. Le paragraphe 39 de cette déclaration politique demande au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa 64^{ème} session, un rapport exhaustif assorti de recommandations sur le même thème, en vue d'établir, avant la 65^{ème} session de l'Assemblée, un mécanisme destiné à assurer la mise en œuvre prompte et intégrale de tous les engagements concernant le développement de l'Afrique.

Lors de la 66^{ème} session, après considération du rapport du Secrétaire général A/65/165 intitulé « Mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique », l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/293 créant un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et chargeant le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'assurer le secrétariat pour l'examen, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies. Au titre de son point à l'ordre du jour consacré au développement de l'Afrique, le mécanisme de suivi est soumis à un examen biennal portant sur les thèmes identifiés dans la déclaration politique de 2008 et ce, sous la responsabilité de l'Assemblée générale. Chaque examen biennal s'intéressera à quelques sujets, laissant les autres pour une édition future.

Le premier rapport biennal du Secrétaire général (A/69/163) sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique a été soumis à la 69^{ème} session de l'Assemblée générale. Ce premier rapport s'intéressait en particulier aux quatre thèmes suivants : a) l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition; b) le financement du développement; c) la gestion viable de l'environnement et les changements climatiques; et d) la bonne gouvernance.

Le deuxième rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique sera présenté à la 71^{ème} session de l'Assemblée générale en septembre 2016 et portera sur les quatre thèmes suivants, approuvés par l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique lors de sa réunion de haut niveau du 30 juin 2015 :

- A. Une Afrique sans conflit
- B. Le développement des infrastructures
- C. Le commerce,

Domaine thématique n°1 : Une Afrique sans conflit

Premier engagement: La création de conseils nationaux pour la paix.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°1 : Une Afrique sans conflit

Deuxième engagement: *Les contributions au Fonds de l'Union africaine pour le maintien de la paix.*

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°2 : Le développement des infrastructures

Premier engagement : La réforme et l'harmonisation des cadres réglementaires nationaux pour les divers sous secteurs de l'infrastructure.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°2 : Le développement des infrastructures

Deuxième engagement : La mobilisation accrue des ressources publiques pour le développement des infrastructures.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°2 : Le développement des infrastructures

Troisième engagement : La promotion de la mise en œuvre de projets d'infrastructures au niveau régional.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°3 : Le commerce

Premier engagement : La promotion de l'intégration régionale par l'élimination des barrières au commerce intra-africain.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et indiquez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°3 : Le commerce

Deuxième engagement : Développer les politiques et l'environnement des affaires favorables à la réduction des contraintes liées à l'offre et la promotion de la diversification des exportations.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Domaine thématique n°4 : Les questions de genre et d'autonomisation des femmes

Premier engagement : La mise en place d'un soutien politique et financier pour la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

a) Expliquez comment et dans quelle mesure cet engagement a été mis en œuvre par votre pays/organisation.

- Direction MPTG, DEEG, Stratégie SNEEG / PASNEEG
- mise en place de projets d'appui mini entreprise SNEEG / PASNEEG
- mise en place d'un dispositif de suivi de bénéficiaires genre dans les projets des ministères

→ allés pour des recrutés SNEEG avec un programme MPTG

b) Quels sont les défis principaux à relever pour la concrétisation de cet engagement ?

- la promotion de l'entreprenariat féminin
- l'accès à la terre aux f's entrepreneurs exerçant dans le domaine de l'agriculture
- au niveau politique : la mise en place de moyens concrets pour appuyer l'autonomisation des f's (fda de garantie, fda de roulement)

c) Veuillez nous indiquer les conséquences principales ou l'impact de la concrétisation de cet engagement pour l'Afrique.

- une meilleure contribution des femmes à la croissance du pays

d) Listez ci-dessous toutes mesures supplémentaires que vous voudriez suggérer pour bénéficier pleinement de la concrétisation de cet engagement.

- mettre en place d'un fda national pour garantir le bien-être des femmes entrepreneurs
- mettre en œuvre des programmes d'accompagnement de femmes entrepreneurs
- faciliter l'accès à la terre aux f's exerçant dans l'entreprenariat rural

e) Sur la base de vos réponses ci-dessus, notez sur une échelle de 0 (rien de fait) à 10 (engagement concrétisé), le degré de réalisation de l'engagement dans votre pays et cochez votre réponse dans le tableau ci-dessous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----